

AGE - Discussion informelle sur la modification des statuts du BDE-UTC

N.B : Ce document est en libre accès donc destiné à être complété par les membres cotisants du BDE-UTC à partir de l'article 19 inclus (les précédents articles ont auparavant été traités lors de cette discussion).

Début de l'AGE à 18h55, présidée par Laura BEZAULT, Secrétaire Générale du BDE :

Le quorum d'1/10 des membres cotisants n'est pas atteint, après le décompte des procurations et des membres cotisants présents, (sur 3230 cotisants, nous avons besoin de 323 voix représentées, il y en avait une quarantaine).

Le BDE décide donc d'ouvrir une discussion informelle sur la modification des statuts. Le bureau du BDE se réunira ensuite pour prendre en compte ces remarques et les incorporer dans la nouvelle version des statuts qui sera présentée lors de la vraie AGE dans deux semaines (Mercredi 10 Juin) où aucun quorum ne sera requis.

Compte-rendu des modifications :

Nous entamons une discussion afin de voir ce qui convient ou non aux personnes présentes, nous modifierons les statuts pour dans deux semaines et ils seront bien sûr envoyés au préalable.

Article 0 :

Hugo Trotignon : Je propose de faire un article 0 pour faire un glossaire des mots courants avec par exemple la définition d'un étudiant, un pôle, un partenaire, un semestre, un compte, un sous-compte (compte en banque ? ou de gestion interne ou autre) pour que l'on soit certain de ce qui sera écrit dans les statuts et ne pas avoir de doute.

Laura Bezault : Le glossaire permettra de mieux définir ce qu'est un membre (notamment membre du BDE-UTC = membre cotisant != membre du bureau du BDE-UTC).

Titre 1

Article 1 :

Hugo Trotignon : On peut supprimer ligne 1 "le", supprimer les guillemets autour de UTC, mettre des guillemets autour de "Bureau des Etudiants de l'Université de Technologie de Compiègne". Définir association (désigner BDE-UTC comme association ou écrire BDE-UTC) Retirer le ("UTC"). le mieux est de changer partout par BDE-UTC

Article 2 :

Piers Barrios: Qu'est-ce que c'est qu'un partenaire (*glossaire*)? Animation de la vie étudiante, késako ? Vous êtes une fédération d'associations, vous avez des prérogatives pour rentrer au CEVU. Ma question est en écho avec l'article 7 où vous n'êtes plus apolitique. Vous ouvrez la

porte que le BDE-UTC pourrait être au CEVU.

Laura : Comment ça siéger au CEVU ?

Piers : Le BDE pourrait proposer une liste, puisque ces prérogatives sont l'animation de la vie étudiante. Est-ce que cela pourrait être envisagé comme tel ?

Hugo : Je propose de changer la fédération du BDE-UTC par la fédération à l'UTC. J'ai mis un "à" pour ne pas englober toutes les associations de l'UTC

David Lucchesi (Vice président du BDE): On structure la vie associative, pas la vie étudiante, ce n'est pas notre rôle ;

Piers : Pouvez-vous enlever la vie étudiante de vos objets ?

Laura : Non je pense qu'il faut la garder car on s'occupe de la vie étudiante

David : On a bien noté animation et non structuration ; on fait des événements pour les étudiants, on anime s'ils le souhaitent. On anime pas que la vie étudiante, il y a des assos qui sont pas forcément de la fédération.

Piers : Est ce qu'il y a possibilité de diviser ça en deux points différents ?

Ça veut dire quoi de manière saine responsable et constructive. J'ai une question de certains membres cotisants du BDE-UTC qui me demandent est-ce qu'au niveau de la banque c'est responsable pour la Sogé de ne pas être dans une banque responsable? Est-ce que là on parle pas d'une responsabilité ? Que veut dire cette phrase ? Clarifier ces termes, la limite, le cadre. On peut très bien vous demander demain de ne plus utiliser l'électricité pour protéger la planète

Hugo : Moi je pense que saine, et responsable, pas d'ambiguïté

Arthur : Est-ce qu'il y a une contradiction avec ce que l'on fait maintenant ?

Piers : Toute façon tu fais de cette façon là on peut supprimer ce bout de phrase ?

Laura : Je pense pas que les étudiants tendront cette perche. Il faut bien rester que c'est une association étudiante.

Victor : Ca veut dire quoi malsain, irresponsable etc ?

Hugo : Ils ont un sens en français.

Laura : Chacun sait ce que c'est, pour moi, il a été mis de manière logique

Hugo : Le 3ème point: la facilité et l'aide matérielle, à voir pour l'objet la facilité. je propose d'enlever la facilité, de mettre tout court l'aide matérielle par le biais de partenariat et de services. Et de supprimer la ligne au dessus. Ça me semble plus concis. Je propose de rajouter la représentation de la vie étudiante et éventuellement des étudiants.

Arthur : On peut pas aller au polar imprimer des exemplaires des statuts ?

Laura : Ils ont été envoyé en etu-tous

Piers : Dans l'animation de la vie étudiante, vous récupérez le projet de vendre les polys. On avait prévu un stand à la JDA. et on ne l'a plus. Pour le semestre prochain, est-ce que vous récupérez les polys ? Est-ce que ça rend pas dans l'aide matérielle ?

Hugo : Ce que j'ai envie de dire, c'est pas parce que le BDE a pour objet l'animation de la vie étudiante que toute la vie étudiante doit être faite par le BDE et le contraire. Le CROUS fait partie de la vie étudiante, les CEVU aucun n'a le monopole dessus.

Laura : la JDA, c'est que la fédération du BDE-UTC.

François : Pendant 20 ans, les scouts ont été à la JDA, et n'ont jamais posé de souci. 25 étudiants, on est pas représentés. C'est dommage. Vous avez vraiment l'ambition

Guillaume Dendievel (ancien resp de la JDA) : En gros, si tu prends la vie étudiante, tu peux prendre tous les sports extérieurs. Si les scouts avaient voulu se mobiliser. Le problème c'est que la JDA, on a du mal à caser les assos de l'UTC. On a pris part d'enlever les assos de la ville et ce qui n'est pas de la fédération. On n'offre pas de stand. Si les scouts peuvent venir parler, ils peuvent. On interdit pas la présence, on n'offre pas un stand à une association qui n'est pas de la fédération.

Guillaume Joubert : La sécurité routière ? Ils ont un stand pourtant.

Guillaume D : C'est au TUC en fait.

Piers : Est-ce que la JDA est dans l'UTC ?

Guillaume D : Ca dépend des éditions, automne c'est sur le parvis. Printemps, c'est dans la MDE. Ça dépend des conditions.

Piers : Pas le droit de distribuer les tracts dans les locaux de l'UTC sans autorisation.

Est-ce que vous pourriez pas faire un drive pour que l'on poste nos commentaires ? Juste ne pas les mettre en modification, mais en annotation.

Manon David (Resp Pôles du BDE): Après on l'a envoyé par mail en etu-tous, les gens ont répondu.

Arthur Pons (Vice-Trésorier du BDE) : Mais ça peut être mis en place

David : Dans tous les cas, un moyen de discussion va être mis en place par la suite. On voulait changer les statuts sur la forme et non sur le fond, pour les rendre plus légitimes. Les changements sur le fond seront mis en place dans des groupes de discussion que plusieurs d'entre vous ont soulevés.

Gautier : Vous voulez mettre les statuts au propre et les remodifier après ?

Laura : Oui, on a déjà beaucoup modifié dessus, maintenant que la forme est faite, on fera le fond au prochain semestre.

Manon : Ca fait plus de 2 ans que les statuts n'ont pas été refait, on les vote maintenant pour que ça soit déjà beaucoup plus clair.

Article 3 :

Laura : On a mis clairement l'adresse du BDE-UTC qui était dans le règlement intérieur.

Hugo : Pourquoi ? Si vous déménagez, vous devez faire un AGE.

Piers : Dites qu'on est à l'UTC et que ça peut être précisée par le Règlement Intérieur modifiable par le CA

Hugo : Dans l'idée même si ça se fait pour certaines associations qui ont leur bâtiment, là en l'occurrence, le BDE peut être amené à être déplacé et c'est dommage de se limiter au bâtiment E de la MDE

Antoine : C'est totalement légal de mettre une adresse totalement concise. Du moment qu'on ne bouge pas de Compiègne

Laura : On devrait laisser UTC. Et mettre l'adresse précise dans le RI.

Article 4 :

YOUPIIIII (rien à redire quoi)

Article 5 :

Hugo : ça ne sert à rien d'un point de vue légal. J'ai accès à ces statuts.

Laura : On préférerait le préciser Oui mais en faisant ça cette article m'interdit d'y accéder.

Hugo : Rappeler que la capitalisation est faite et doit être mise en place. mais par contre laisser des repères aux futures membres du bureau. Vous êtes en train de parler de tous les moyens mis en oeuvre pour la capitalisation des actions, c'est gros.

Piers : Tout doit être accessible. Dans ce cas là, c'est de l'information

Antoine : Je propose de suivre l'approche que fait Rhizome. De mettre en ligne sur un wiki tous les bilans moraux, les papiers officiels, la capitalisation des connaissances techniques et pratiques. On a aussi une partie privée pour tout ce qui est personnel. On a accès à l'historique. Enlever du bureau et aux membres de l'association. Légalement, on ne peut laisser des documents avec des noms et données personnelles

Hugo : Légalement aujourd'hui, même si un membre fédéré vous demande un document (autre que PV), vous avez pour devoir de mettre un coup de marqueur noir sur toutes les personnes. il a pas forcément le droit de savoir qui était là.

Antoine : Ici c'est un PV informel. Niveau transparence, au sein de l'association, ça me paraît gênant.

Hugo : On peut laisser cet article mais il faut enlever "du bureau".

Piers : C'est pas un document officiel, c'est pas comme un CR d'AG ou de bureau, ou de CA.

Paul : actuellement il y a un espace sur le wiki pour mettre tous les statuts des assos de loi 1901

Article 6:

Hugo : C'est l'objet, à intégrer à l'article 2. C'est un objet du BDE à l'état actuel, ça n'a pas être un article.

Piers : L'article ne devrait pas être là. La 1ere phrase dans les objets la 3ème ???, et supprimer cet article

Hugo : ça peut permettre une meilleure visibilité

Laura : est-ce que ça sert réellement ?

Autres : oui

Sami : Sur le bureau des sports, c'est une asso qui fédère la vie étudiante. le BDS était aussi une association. Du coup il n'y a pas de fédération pour associer le BDE et le BDS.

Guillaume D : C'est compliqué de travailler avec le BDS d'un point de vue légal par exemple à cause d'un accident du sport. On a déjà voulu se rapprocher du BDS avec le BDE, c'est toujours le même discours. <- Limite ça non ? Tant pis

Sami : Il faudrait associer plus les étudiants au BDS. Avoir plus de liens avec le BDS.

Laura : On aimerait bien mais c'est compliqué, ça bloque au niveau du BDS.

Maxime Dumas (Président du PVDC) : Je comprends pas, il y a beaucoup d'écoles où le BDS est géré par les étudiants

Guillaume D : Tu es touché par le sport quoi qu'il arrive

Sami : Il existe une asso mixte entre un sport et la vie étudiante

Piers : Si votre objet est de fédérer les associations loi 1901, mais vous êtes limités par l'article 7. Par exemple les scouts, ce n'est pas possible.

Article 7 :

Laura : au sein de la fédé utc on interdit tout ce qui est explicité et on a mis excepté le BNEI et BREI parce qu'on est affilié à eux

Piers : Ce n'est pas un parti politique, c'est un syndicat étudiant.

Laura : Nous sommes obligés de rajouter ce qu'on excepte (qu'on soit affilié au BNEI ou au BREI), on sait que c'est maladroit mais on aimerait trouver une solution plus convenable sur le long terme

Piers : Mais en faisant ça, vous êtes d'accord pour attacher une étiquette politique au BDE

David : Avant, on était attaché au BNEI et au BREI, sans le dire, c'était contraire, donc pour que ça soit propre, pour que le fond soit pas changé, on mets ça. La question devra être plus large. Si on modifie que la forme, on en discutera avant de se régulariser

Piers : Pourquoi le BNEI/BREI alors que d'autres le font aussi ? Au sein de la fédération, on parle des activités, c'est à dire que les scouts demain, peuvent rentrer en explicitant qu'ils ne prendront pas part à des activités religieuses et le feront à l'extérieur. La partie scoutisme peut être dans l'UTC mais la partie religieuse doit être à l'extérieur du BDE-UTC

François : C'est vrai que ça pose un vrai débat de fond. C'est important, il faut bien préciser, vous pourriez de nouveau vous confronter à des status qui vous bloquent des choses

Piers : demain on crée une asso d'élus, toute la partie élection est hors-budget (sur fonds extérieur).

David : Dans tous les cas, la création de l'association est à faire par un CA.

Piers : S'ils refusent d'accepter une asso, alors que c'est conforme aux statuts, est-ce que le scoutisme peut venir demain ? Est-ce qu'en tant qu'élus étudiant je peux venir demain ?

Laura : Oui il faudra donc en discuter alors

Piers : Une discussion plus large doit être faite en ce qui concerne les scouts, les élus et le BREI. L'affiliation au BNEI vous colle une étiquette politique. un mec de l'UNEF moi j'ai pas envie d'adhérer au BREI, je crée mon BDE UNEF. Actuellement le BDE-UTC est assujéti aux lois de sa fédération.

Antoine : J'ai une question sur la forme des statuts. Quand on fait des exceptions comme ça, si on décide finalement que le BNEI c'est pas bien, ça veut dire AGE. Il faut rajouter ça dans le RI.

Hugo : Si demain le BNEI veut devenir un parti criminel, on est face à un gros problème . Moi je propose tout simplement de faire le contre pied sur l'article. Garder la 1ere phrase supprimée et de supprimer toute la seconde partie.

Arthur : Pour le coup, je trouve ça étrange. Oui on cotise au BNEI, au BREI, pour payer moins cher la SACEM en pratique, et sinon on s'en fout. Mais, ensuite, on n'est plusieurs fois venu nous voir en disant que non c'était pas vrai, c'était pas possible que le BDE puisse agir indépendamment en parlant avec la ville, etc...

Hugo : La 1er phrase et la 2ème sont en contradiction.

Piers : L'exception statutaire n'est pas possible.

Arthur : On a voulu essayer de monter un truc, pour dire que oui on est forcément politique même si on ne veut pas.

Antoine : La première interdit au BNEI d'être politique, c'est quelque chose que je ne veux pas.

Hugo : Vous pouvez dire en âme et conscience pour adhérer au BNEI. Le bureau du BDE a fait le choix d'adhérer en BNEI. Ma proposition est de garder la première phrase

Romain Domart (BDBDEC): Le BDE en tant que bureau du BDE a le même statut que toutes les associations de la fédération. Cette association pourra très bien défendre les idées du BNEI.

Antoine : on peut rajouter le BDE-UTC "et ses fédérés"

Hugo : Garder la première phrase. Je refuse que l'on ajoute le BDE-UTC et ses fédérés. Vous n'avez pas à m'imposer de ne pas m'engager politique

Laura : Je propose de mettre "des associations fédérées"

Hugo : J'ai une question sur le caractère communautariste, trop large. Tropik UTC, le Club Chine, ESN, Japon UTC ne devraient pas être dans la fédé.

Laura : On garde la première phrase !

Article 8 :

Hugo : La phrase blablabla règlement intérieur est inutile, c'est déjà écrit dans la loi. Je ne pense pas que ce soit nécessaire.

Titre 2

Article 9 :

Maxime : La question de la conquête du pain avec Thomas Hauet qui n'est pas cotisant.

Laura : Il a prévu de faire la demande pour sa cotisation. Le cotisant extérieur différence avec cotisant étudiant : il y a différents types de cotisations.

Guillaume Joubert (Président de La Foulée UTCéenne) : Les étudiants arrivés en cours d'année sont automatiquement adhérents?

Laura : Tu es compté comme cotisant oui

Paul : Je vois pas pourquoi jusqu'au 31 août, c'est au 25 Août je vais vérifier

Antoine : Proposition :

Hugo : Je propose d'éclater l'article en 3 points, un article par membre et définir correctement chaque membre ainsi que leur droit. Le membre associatif doit être ajouté pour les associations.

Là on est en train de faire la composition de l'association. Pour fédérer une association, il faut que l'association soit membre du BDE. donc cotisation à 20€. De plus, une association personne morale non étudiante à l'UTC. Créer une quatrième catégorie, le membre associatif.

Laura : Exactement

Hugo : Quitte à préciser l'expiration de la cotisation, autant préciser sa date de début.

Antoine : Avec la chaîne d'inscription en ligne, on cotise avant la fin de la première cotisation !

Hugo : Il faut trouver comment tourner la phrase pour bien décrire "je cotise le jour X de l'année" (début année univ ou dès que la personne a fait la cotisation). Un autre point assez important ce

que vous avez ajouté. Il faut en parler de manière statutaire et non par le règlement intérieur. Le CA peut se réunir et discriminer quelqu'un. Définition de l'année universitaire et principe de celle-ci à définir (*glossaire*)

Hugo : aucun problème sur le changement de forme actuellement mais partie personnel on les enlève ou pas ?

Résumé : 4 articles à faire pour 4 sortes de membres avec qui ils sont et leurs droits et s'ils cotisent : cotisants, personnel, gens extérieur, asso

Remplacer le "est" par "peut être membre de droit". On ne peut pas forcer quelqu'un d'être membre d'une asso

Article 10 :

Hugo : Traverser sur un passage piéton au feu rouge, infraction à la loi française. A partir de là, on peut être radié de la fédé. Vous voyez là où je veux en venir il faut préciser genre délit ? sauf que si on fait un mauvais semestre on peut être radié. A préciser plus clairement, type de danger ou partie de la loi française.

Laura : On devrait rajouter uniquement au règlement intérieur.?

Hugo : oui ou bien préciser la faute grave

Article 11 :

Antoine : Il y a une confusion entre un bureau restreint et bureau général.

Laura : A rajouter au *glossaire* pour préciser alors (bureau restreint).

Hugo : Je propose éventuellement de supprimer le fait qu'il faille inscrire la création d'un poste au RI. A la limite si vous avez besoin d'un poste, vous créez un poste.

Arthur : Après franchement, c'est une bonne idée d'avoir les postes créés pour créer des listes.

Article 12 :

Hugo : GROS GROS PROBLEME de sémantique sur semestre universitaire des étudiants ingénieurs, à préciser dans *glossaire* préciser l'UTC, etc...

Proposition : Séparer chaque membre dans chaque article. Au minimum faire des sous-articles histoire de mettre en phrase le rôle de chacun. Après il y a une phrase que je ne pense pas être nécessaire la phrase "juridique", c'est la loi en vigueur qui veut ça.

Les rôles de chacun ne sont pas assez détaillés. Par exemple, là, qui parmi ces personnes a le pouvoir d'engager la responsabilité du BDE ? Une représentation de la fédération ? Qui est la personne qui ordonne le budget global du BDE ? Qui gère les comptes ? A préciser

Antoine (PTE) : Quand le trésorier a accès aux comptes des associations, ça inclut les autres associations (1901) ?

Thomas Duminy (Trésorier du BDE) : Non

Hugo : Au niveau du rôle du resp' com', il est chargé des relations avec les partenaires du BDE-UTC. Cela revient à définir le partenaire et cela est vague comme relation. un membre cotisant est partenaire, l'admin aussi. Je pense qu'on devrait plus préciser cette partie là.

Laura : Changer le nom de DGS en "service compétent en la matière"

Approuvation de la part des membres présents, il faut le spécifier dans chaque rôle

Article 13 :

Rajouter un point au moment de la campagne de la liste BDE, la législation de campagne. Rappeler la neutralité du BDE sortant par rapport à la ou les listes concurrentes. C'est difficile pour les autres listes de ne pas avoir accès au weekmail.

Hugo : le premier paragraphe dit que les membres du bureau sont étudiants utc, or là on dit que ça peut-être n'importe qui => ajouter donc 6 membres "étudiants à l'UTC"

Pourquoi limiter à des membres UTC, pourquoi pas ouvrir ? Question de fond pour alimenter les groupes de travail futurs

Laura : 5 procurations, on a eu des remarques comme quoi c'est encore trop élevé mais on ne pense pas ça (par rapport à la législation française). On peut pas se permettre de limiter à moins que ça (cause de stage, départ à l'étranger assez importants à l'UTC)

Paul : Ne pas oublier de mettre le nombre de limites de procu dans l'AGE !!!

Article 14 :

Hugo : est-ce qu'une personne qui n'est plus membre de l'asso n'est plus membre du bureau ?

FLOU JURIDIQUE avec les membres du bureau et des cotisations

Remarque juste : la cotisation est réinitialisée le 25 aout mais du coup les membres du BDE doivent cotiser en avance pour toujours l'être.

Article 15 :

Hugo : Reformulation enlever jusqu'à "sont démissionnaires".... Le bureau a l'obligation dans les cas suivants (tournure de phrase à revoir)

Article 16 :

Piers : Est-ce qu'on pourrait imaginer que dans ce bureau temporaire, il n'y ait que des membres du bureau qui se représentent?

Laura : Non, cela représente les membres siégeant aux pôles ainsi que les membres du Bureau du BDE-UTC encore présents à l'UTC

Piers : Préciser que le bureau temporaire ne doit pas comprendre des membres d'une nouvelle liste pour la prochaine élection. Et préciser pas plus de 28 jours mais autre chose (?)

Remarque : bureau temporaire à rajouter dans le *GLOSSAIRE*

Antoine : Rajouter le point de rentrée universitaire hivernale dans le glossaire.

Hugo : Le bureau temporaire peut être désigné et "non valide".

Préciser les droits que le bureau temporaire a (plus ou moins) en limitant le pouvoir. préciser la gestion quotidienne et l'attribution des locaux.

Proposition : On devrait supprimer pour l'instant cet article car il est "neuf" et pas encore au point même si les idées sont bonnes. Attendre le prochaine semestre pour faire cet article parce que pas assez réfléchi, trop compliqué, trop important. De toutes façons on en a pas besoin avant un an

(date des prochaines élections du BDE)

Au lieu "une seule fois par mandat", plutôt "une fois par année civile".

Article 17 :

Hugo : Dissolution, on ne peut pas dissoudre mais démission d'un bureau

Article 18 :

Hugo: Le CA il détermine plus la politique générale de "l'asso" que "la fédération de l'asso".

Les "décisions importantes", est-ce qu'on peut faire une liste des types de décision prises en CA?

Laura : Ok, ce sera pris en compte. Il nous faudra donc aussi définir partenaires, conventions,... dans le *glossaire*

Guillaume J : Si des gens s'abstiennent de voter au CA du coup on les compte quand même ou non ?

Piers : oui, d'où la modification "d'exprimées" par "représentées" car avant le vote blanc n'était pas pris en compte.

Laura Bezault décide d'arrêter cette discussion et de transmettre les modifications ainsi que les statuts sous forme d'un Gdoc accessible à tous. Les membres cotisants du BDE-UTC pourront ainsi mettre toutes leurs propositions d'ici dans deux semaines et nous pourrons proposer des statuts ayant pris en compte toutes les remarques des cotisants.

Fin de discussion vers 20h50.